

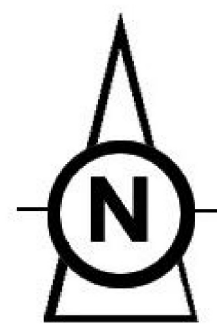
Légende

Plan de zonage

- Limites communales
- Limites du zonage
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- Chemins inscrits au Plan Départemental de Randonnée

Plan de Prévention du Risque Naturel Mouvement de terrain

- B1 / Secteurs d'aléas faibles à moyens (développement possible sous conditions)
- R1 / Zones d'aléas forts (Zone d'interdiction stricte)
- R2 / Secteurs d'aléas moyens sur versant (Zone d'interdiction stricte sauf usage agricole et viticole)
- R3 / Secteurs d'aléas moyens sans enjeux particuliers
- R4 / Secteurs d'aléas faibles (sans vocation au développement de l'urbanisation)
- Zone tampon



Les zones urbaines

Les zones urbaines (dites zones U) sont des zones urbanisées ou en cours d'urbanisation dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions.

Sur le territoire de CUCHERY, on distingue :

- **La zone UC :** Zone urbaine correspondant aux zones d'habitat. Elle comprend un *secteur UCz*, au niveau des zones bâties à dominante humide et un *secteur UCc* correspondant au secteur d'implantation du futur pôle scolaire ;
- **La zone UX :** Zone affectée au développement économique, accueillant des activités artisanales et commerciales.

Les zones agricoles

La zone A comprend les secteurs des territoires communaux, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

La zone agricole comporte les secteurs suivants :

- Le *secteur Az*, correspondent à la zone appellation ;
- Le *secteur Aps*, au niveau de la zone à dominante humide.

Les zones naturelles et forestières

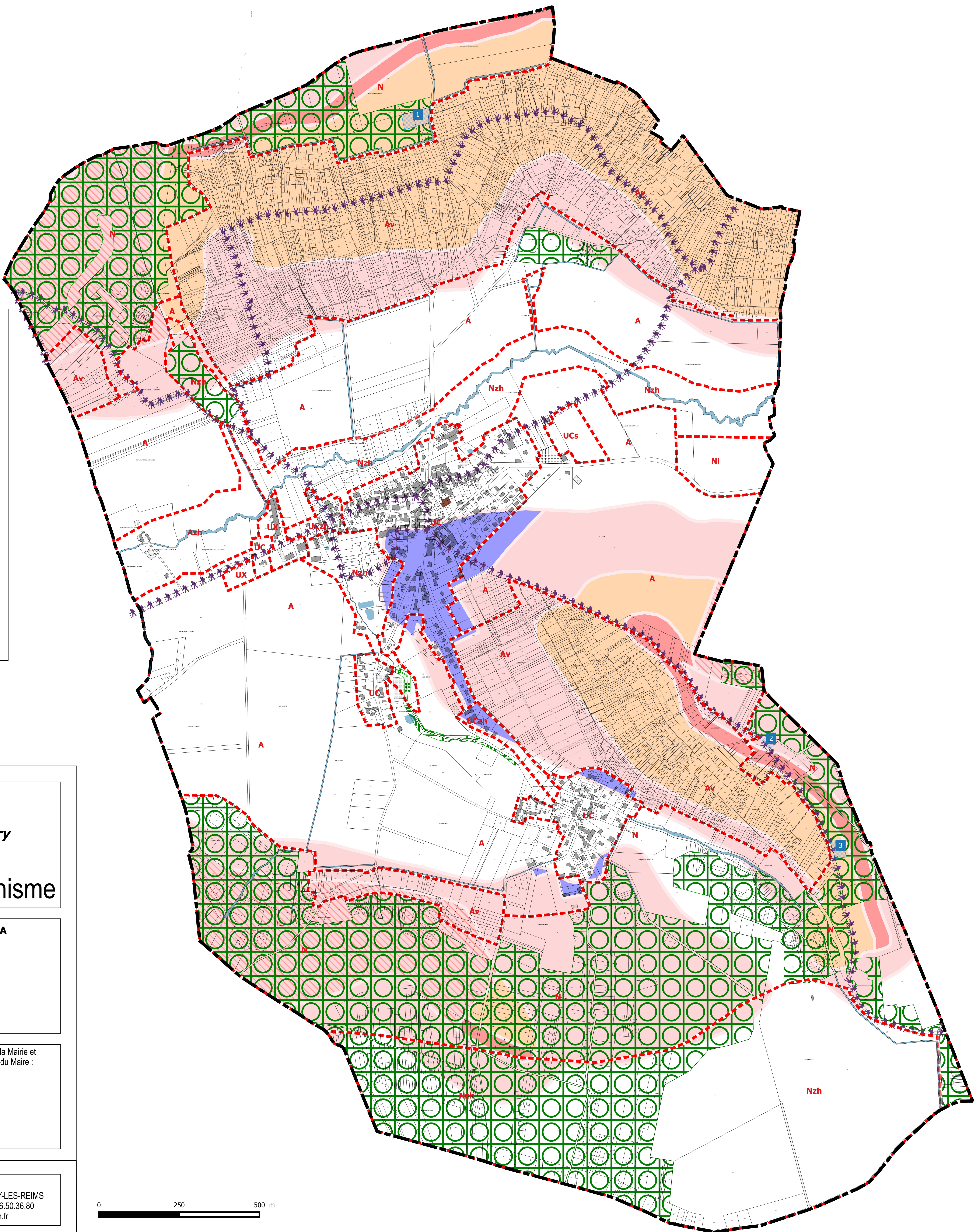
La zone N correspond en effet aux secteurs des territoires communaux, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

La zone naturelle comporte les secteurs suivants :

- Le *secteur Nv*, correspond un secteur dédié aux loisirs ;
- Le *secteur Nps*, correspond à la zone naturelle à dominante humide.

Tableau des emplacements réservés

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Bassin de rétention	3 850m ²	Commune de Cuchery
2	Bassin de rétention	770m ²	Commune de Cuchery
3	Bassin de rétention	1 930m ²	Commune de Cuchery



DEPARTEMENT DE LA MARNE

Commune de Cuchery

Plan Local d'Urbanisme


Document graphique n°4.2A

**Plan de zonage
Ensemble du territoire**

Echelle : 1 / 5 000e

"Vu pour être annexé à l'arrêté du
décidant de la mise à enquête du
Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :

 **GEOGRAM sarl**
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

